

4. Nous apprenons avec grand plaisir que la mère patrie, le Canada et les autres possessions britanniques ont adopté le taux commun d'un penny pour le port des lettres; et nous croyons avec Son Excellence que la satisfaction avec laquelle cette mesure a été accueillie par le peuple canadien est une preuve du désir qui existe parmi la population en général, de voir l'établissement de rapports plus intimes entre la mère patrie et les autres parties de l'Empire.

5. Nous nous réjouissons de voir que l'état prospère des finances du pays a permis de réduire de trois à deux cents le taux du port des lettres à l'intérieur du Canada, à dater du premier janvier dernier, et que, bien que cette réduction doive entraîner une diminution temporaire du revenu, il y a lieu, cependant, d'espérer que le taux ainsi diminué sera d'une telle utilité pour l'avancement des affaires et l'échange général de correspondance, que dans un avenir assez rapproché, les revenus du département des Postes atteindront leur ancien chiffre.

6. Nous sommes heureux d'apprendre que depuis la dernière session l'on a obtenu d'amples renseignements sur l'étendue et la valeur des gisements d'or et de minéraux précieux dans le Yukon et autres parties du Canada, et que les revenus provenant du Yukon ont été, jusqu'à ce jour, assez considérables pour faire face aux fortes dépenses qu'il a fallu encourir pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre; et qu'il a été jugé à propos, dans l'intérêt général, d'autoriser la construction d'une ligne télégraphique dans le but d'établir des communications rapides avec la population de ces territoires éloignés.

7. La mesure qui nous sera soumise à l'effet d'établir une meilleure délimitation des districts électoraux du Canada, ainsi que tous autres projets de loi qui nous seront présentés, recevront notre plus sérieuse considération.

8. Nous remercions Son Excellence de nous informer que les comptes publics seront soumis à notre examen, ainsi que les estimations budgétaires pour l'année prochaine, et nous serons bien aises de trouver qu'elles ont été préparées en tenant soigneusement compte des besoins du service public, de l'économie et des responsabilités imposées par les progrès rapides du pays.

9. Son Excellence peut être persuadée que les importants sujets qu'Elle nous a mentionnés seront étudiés avec le plus grand soin, et que tous nos efforts auront pour but de favoriser les intérêts publics et la prospérité du Canada.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion,

M. Clarke propose, secondé par M. Hale, comme amendement à la dite motion, d'y ajouter le paragraphe suivant:—

10. Que cette Chambre est d'avis qu'il importe de faire observer à Son Excellence, qu'en présence de nombreuses accusations d'incapacité, de corruption et de mauvaise administration des affaires publiques au Yukon, il devient du devoir du gouvernement de nommer sans délai, une commission judiciaire indépendante chargée de faire une enquête complète et un rapport à ce sujet."

Et la question étant posée sur l'amendement,

M. Bertram propose, secondé par M. Bourassa, comme amendement à l'amendement:—

"Que tous les mots après "Son Excellence", soient retranchés et remplacés par les suivants: "Que nous avons constaté avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence avait pris de promptes mesures, après la réception de plaintes portées contre certains fonctionnaires dans le district du Yukon, pour s'enquérir de la nature de ces plaintes, en nommant M. William O'gilvie, commissaire à cette fin. Et comme nous avons pleine confiance dans l'habileté et l'intégrité de M. Ogilvie, nous sommes persuadés que son enquête sera impartiale et complète, et qu'elle fournira tous les renseignements nécessaires aux avisateurs de Son Excellence, pour leur permettre de rendre justice à tous les intéressés."

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Campbell,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.